

## **Réforme du bac: des «points bonus» pour le latin et le grec**

Face à l'inquiétude des associations disciplinaires, le ministre de l'éducation nationale promet un «avantage comparatif unique» au bénéfice des langues anciennes.

Les langues anciennes auront droit à un traitement à part dans le cadre de la réforme du baccalauréat promise pour 2021. «Un avantage comparatif unique que j'assume pleinement», a défendu le ministre de l'éducation dans un entretien au Journal du dimanche le 30 septembre. Le latin et le grec seront «les deux seules options qui rapporteront des points bonus», y a annoncé Jean-Michel Blanquer, en se posant en «défenseur absolu des langues anciennes».

### «Rattrapage politique»

Le ministre de l'éducation promet d'y faire barrage en surpondérant la future évaluation – comme l'étaient, jusqu'à présent, les oraux. «Les points obtenus au-dessus de 10 (10/20) en première et en terminale compteront pour un coefficient 3, en plus du total des notes qui entrent dans le calcul final», a précisé M. Blanquer.

Pour que le «renouvellement» du latin et du grec sur lequel le ministre s'engage n'en reste pas au stade de la promesse, il y a un préalable, soulignaient, dimanche soir, les associations d'enseignants des disciplines concernées: «Que des textes officiels clairs accompagnent la communication politique», martèle François Martin, porte-parole de la Cnarela, confédération de vingt-sept associations œuvrant pour la défense des lettres classiques. «Il faut espérer que la direction générale de l'enseignement scolaire fera maintenant son travail en publiant au plus vite des arrêtés et non des circulaires, qui garantissent des horaires fléchés pour les langues et cultures de l'Antiquité», renchérit Robert Delord, président de l'association Arrête ton char.

De fait, les textes relatifs à la nouvelle architecture du lycée et du bac publiés cet été ne prévoient rien de tel. «Tout sera précisé en janvier», assure le ministre. A cette échéance, on devrait aussi disposer de la nouvelle mouture des

programmes scolaires. Mais, avant ça, «l'arrêté sera modifié et présenté en novembre en conseil supérieur de l'éducation, après consultation de la commission spécialisée des lycées», précise-t-on au cabinet du ministre.

«Il nous faut obtenir une garantie d'horaires fléchés contraignant les chefs d'établissement à appliquer les décisions ministérielles», reprend M. Delord de l'association Arrête ton char, en assurant que la circulaire favorable aux langues et cultures de l'Antiquité, publiée en janvier à l'initiative du ministre Blanquer, n'est pas – ou peu – suivie d'effets.

«Ce revirement est-il sincère ou destiné à faire avaler la pilule de la réforme du lycée?», s'interroge Loys Bonod, enseignant à Paris et blogueur actif. Selon ses calculs, «si le latin ou le grec ancien ne comptaient pour rien dans le futur bac» avant la prise de parole ministérielle, ils comptent désormais... «trois fois moins qu'actuellement». Des paroles aux actes, latinistes et hellénistes restent à convaincre.

#### Latin et grec: une spécialité et une option

Un module «langues et cultures de l'Antiquité» a été introduit parmi les 12 enseignements de spécialité que les lycéens auront à choisir dans le cadre du lycée réformé - à raison de trois spécialités en 1ère, deux en terminale -, en plus des enseignements de tronc commun. Les lycéens qui choisiront cette spécialité auront quatre heures hebdomadaires de latin ou de grec en 1ère, six heures en terminale. Ceux qui pourront suivre l'option bénéficieront, en plus, de trois heures de latin ou de grec à tous les niveaux du lycée, promet-on rue de Grenelle.